



COMMISSION DES ARBITRES

MARDI 28 septembre 2021 à 18h00

Procès-Verbal N°525 REUNION PLENIERE

Président : SABATINO Joseph
Présents : Luc Vagneux, Ludovic Trevisan, Sylvain Dethoor, Christophe Carretero, Jean Louis Sozet, Jacques Charles, Eric Douvillé, Aboubakar Lalo, Nathan Guirado-Patrico, Carlos Fernandez, Léo Farkas

DESIGNATION DES ARBITRES AA pour les matchs D3-D4

Lors de sa réunion plénière du mardi 28 septembre, la commission des arbitres a étudié la demande du bureau du District de supprimer **temporairement** la désignation d'arbitres assistants sur les rencontres de D1, suite à la pénurie d'arbitres en ce début de saison.

A cette date, le District de l'Isère compte 80 arbitres centraux, 16 arbitres assistants et 22 arbitres jeunes à jour de leur licence.

A ce jour, il est impossible de couvrir l'intégralité des matchs de D3 en arbitres. D'autre part, les clubs évoluant en D4 ne seront jamais arbitrés par des officiels, alors que ces clubs sont soumis au statut de l'arbitrage comme les autres.

Cette situation n'est pas tenable. En conséquence, la CDA donne une suite favorable à la demande du bureau du District.

Les arbitres assistants actuels seront donc désignés en arbitres assistants pour la Ligue et en arbitres centraux du District, ce qui permettra de couvrir l'intégralité des matchs en D3 et certains matchs en D4 poule par poule.

La CDA est bien consciente de l'effort demandé aux arbitres assistants, ainsi qu'aux arbitres évoluant au plus haut niveau de notre District, mais face à cette situation exceptionnelle, il est nécessaire de prendre des décisions exceptionnelles.

Il est important de signaler qu'il s'agit d'une mesure temporaire et que la désignation de 3 officiels sur les 2 poules de D1 reprendra dès que le nombre d'arbitres sera suffisant. Cette modification s'appliquera à compter du week end du 9 et 10 octobre 2021.

CONTROLE DES ARBITRES

Les arbitres seront observés selon la configuration de la désignation : seul ou à trois lorsque la situation sera normalisée.

TUTORAT

- Candidatures tutorat retenues

AKSOYE Emre
SAIDIA Kamel

LHULLIER Ludovic
DESTRAS Patrick
ZEMZEMI Oualid
LEVYN Davis
BENMAHREZ Mohamed
CHOKOL Ahmad
DAPPEL Didier
HAGLI Georges
BESSAOUD Amar

- Les désignations des tuteurs apparaitront en Délégué 2.
- Fichier à remplir à télécharger sur le site à partir du lundi prochain 4 octobre.
- Les frais seront réceptionnés par Luc Vagneux et transmis au secrétariat du district pour paiement
- Les arbitres intéressés par le tutorat des jeunes arbitres (4 passages obligatoires 20€ x 4) sont priés de se manifester par mail à l'attention de la CDA. Possibilité de voir le jour du stage avec le responsable sur place.
- La CDA demande aux arbitres D1 et D2 qui doivent faire 2 contrôles jeunes comme prévus, rajoute et donne les possibilités suivantes :
- *2 contrôles jeunes gratuitement (comme existant).
- * ou 4 tutorats avec les arbitres débutants, avec indemnité comme ci-dessus (4 passages obligatoires 20€ x 4= 80€).
-

INFORMATIQUE

La CDA a entamé l'informatisation des données (fiches de renseignement, transfert des dossiers, archives...) pour faciliter le travail des dossiers des arbitres. Un panel se chargera de cette lourde opération dans les meilleurs délais.

NOTES AUX ARBITRES :

- Seuls les arbitres ayant un dossier complet (fiche de renseignement et dossier médical validé) seront désignés avec engagement de présenter un pass sanitaire pour le match.
- Le pass sanitaire est obligatoire et contrôlé le jour du match pour officier, il sera aussi lors de toutes convocations sur le site du district de l'Isère.
- Les arbitres D1 et D2 sont tenus de vérifier les identités des éducateurs et de les renseigner sur la tablette.
- La liste complète mise à jour vous sera envoyée par mail dans les meilleurs délais.
- La CDA, par le biais de ces désignateurs vous demande de porter une attention particulière lors de la saisie de vos indisponibilités qui si mal effectuée génère des anomalies lors de la publication des désignations. Merci de rentrer correctement les dates et de bien saisir l'indisponibilité sur le District et la Ligue faute de quoi vous risquez de vous retrouver sur le pool des désignations.
Merci de votre compréhension
- En raison de la pandémie du Covid, les classements des arbitres ont été gelés depuis 2 saisons. Par conséquent, aucune modification n'a été apportée sur les classements. Une mise à jour sera effectuée concernant les arbitres adultes stagiaires et D5 qui depuis plusieurs saisons sont restés dans la même catégorie pour les remettre à niveau transmission des arbitres concernés au comité Directeur du District pour validation lors d'une prochaine réunion de celui-ci.
- A partir de ce week-end, les désignations des catégories D3-D4- D5 – FEMININES seront assurées par Yuksel Ferdinand (06-17-14-62-03 - Mail : designation2.isere@gmail.com)

DESIGNATIONS :

- **FARKAS Leo** : ligue adultes, D1- D2 - ASSISTANTS.

Tel : 07-85-98-74-44- Mail : designation.isere@gmail.com

- **YUKSEL Ferdinand**: D3-D4- D5 – FEMININES (à partir début octobre)

Tel : 06-17-14-62-03 - Mail : designation2.isere@gmail.com (idem pour les 2 noms ci-dessus)

NOTA : NASRI Riad a fait les désignations du mois de septembre en dépannage de son remplaçant absent pour congés jusqu'à la fin du mois. Remerciements pour l'aide apportée à la CDA.

- **GUIRADO-PATRICO Nathan** : U20 ligue et district + U15 (1 mois)

Tel : 06-68-68-31-61- Mail: designateur-u20-38@outlook.fr

- **CUSANNO Stéphane** : U 17 + U15 (1 mois)

Tel :06-46-41-36-44- Mail : designateursjeunesarbitres38@hotmail.com

FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

1ere formation : 16-23-30 octobre 2021- formation administrative 6 novembre 2021.

2eme formation : 08-15-22 janvier 2022- formation administrative 29 janvier 2022.

- Mails reçus des formateurs diplômés par la ligue : BRIOUA Mourad et PARRENIN Léo Indiquant qu'ils sont disponibles et partant pour faire la formation de la 1ère FIA du 16-23-30 octobre, candidatures transmises à l'IR2F qui gère cette formation.

STAGE DE RATTRAPAGE DES ARBITRES :

Le stage des tests physiques de rattrapage est prévu le 11 novembre 2021 lieu à définir et il est obligatoire pour les arbitres absents le 11 septembre au TSF de Voiron.

FORMATION ARBITRES AUXILIAIRES

Formation le 2 octobre 2021 au District de l'Isère de 8h30 à 12h30

Les candidats doivent venir avec leur licence, le masque et le pass sanitaire ainsi qu'une PHOTO d'identité pour établir la licence, la formation débute à 8h30 heure limite sur le site demandé, signature lors de l'inscription avec un stylo et un carnet pour prise de notes et un sifflet d'arbitre.

NOMS DES CANDIDATS POUR CETTE FORMATION CI-DESSOUS :

NOM	PRENOM	N° licence	CLUB
CAMARA	SIKOU	2568631050	MOIRANS FC
BOUNEB	DJAMEL	2546239626	MOIRANS FC
BRIKH	SALIM	2548645216	MOIRANS FC
ZECH	SOFIEN	2525120847	MOIRANS FC
LEBLANC	JEAN CHARLES	2598615612	ARTAS CHARANTONNAY FC
NARDIN	FLORENT	2578610726	USVO
CAPELLI	ALEXANDRE	2538656256	CS MIRIBEL
CHORON	LEA	2545482934	CS MIRIBEL
HOCQUET	MARJOLAINE	2545743724	CS MIRIBEL
HOCQUET	BENJAMIN	2588641456	CS MIRIBEL

DIVERS

- **CAP LIGUE** : Candidats reçus MM. Dousson Thomas, Aksoye Emre, Markovic Dragana, Hagli Georges
RAPPEL : les candidats adultes au Cap Ligue doivent être de catégorie D1 et avoir fait au minimum 10 matchs dans leur catégorie (règlement LAURAFoot) .
Suite aux problèmes COVID , les candidatures seront étudiées au cas par cas avec tous les critères demandés puis transmis à la LAURA au final pour validation par celle –ci.

COURIERS ARBITRES

HAGLI G. : lu et noté. La CDA vous donnera de plus amples renseignements ultérieurement.

CHOKOR A. : Vous êtes classé dans la catégorie D4 pour la saison 2021-2022

BEDAR N. : Lu et noté. Soyez vigilant à l'avenir

VIVIEN A. : Absence d'un arbitre assistant. Transmis au désignateur pour suite à donner

ANNE T. : Transmis au désignateur

COURRIERS CLUBS

VALLEE DE L'HIEN : Courriel pour absence d'arbitre Match D3 (Vallée de l'Hien/ASCOL) du 26/09/2021.
Lu et noté, dossier transmis au responsable concerné pour suite à donner.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.